Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1926)
Heft: 67

Artikel: Avis aux citoyens suisses résidant en France
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889658

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Chambre de Commerce Suisse en France se développe

Nouveaux membres.

Dans sa dernière séance notre Comité de Direction a procédé à l'admission de 27 nouveaux membres dont les noms suivent :

Membres effectifs fondateurs :

ROBERT BINDS CHEDLER, industriel, Paris.
CRÉDIT SUISSE, Zürich.
GASTON PERROT, industriel, Antibes (A.-M.) et Versoix, près Genève.

Membres adhérents fondateurs :

BANQUE COURVOISIER, 8, rue d'Artois, Paris.
MIRABAUD ET CIE, banquiers, 56, rue de Provence, Paris.
Vve MORIN-PONS ET CIE, banquiers, 12, rue de la République, Lyon.
SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT, Marseille.

Membres effectifs :

ERNEST ACHARD, industriel (carosserie automobile, 50, rue Sainte-Geneviève, Lyon.
ERNEST BÈGUE, Lyon.
LUCIEN BUNGENER, Paris.
ADOLPHE FORTER, musicien, Paris.
JEAN GNAEDINGER, Dr ès-sciences, Marseille.
« HELVETIA », Société suisse d'Assurances contre les accidents et la responsabilité civile. Succursale française, 46, rue de Londres, Paris.
WALTER HUBER, négociant en cuirs et peau, Paris.
EDOUARD-MAURICE JOLY, représentant, Bordeaux.
LOUIS MEYER, ingénieur, Lyon.
O.-E. MULLER, courtier, Bois-Colombes (Seine).
PAUL MUMPRECHT-LATOUR, technicien, Lyon.
LS NICOLLIER ET GUBIAN, représentant des établissements Osram, Lyon.
RAOUL-GASTON PERROT, architecte, Lyon.
GEORGES PETITPIERRE, négociant et représentant, Lausanne.
HENRY-LOUIS ROSSELET, architecte, Lyon.
ALBERT TURRETTINI, Cologny, près Genève.
PAUL VERNET, banquier, Lyon.

Membres adhérents :

BANQUE DES PAYS DU NORD, Paris.
S. A. DENTONIA (Treier frères), Fabrique de produits « obturation dentaire », Courbevoie (S.).

Il n'est pas indispensable d'être industriel ou commerçant pour devenir membre de la Chambre de Commerce Suisse en France. Il suffit d'avoir compris que son activité et ses efforts ont besoin d'être soutenus par tous ceux qui ont à cœur le maintien et le développement de bonnes relations de tout genre entre la Suisse et la France.

Envoyez-nous votre adhésion sans plus tarder !

Le montant de la cotisation est laissé à votre appréciation pourvu qu'il ne soit pas inférieur à 100 francs français.

Avis aux Citoyens suisses résidant en France

Cartes d'identité

La préfecture de police rappelle aux étrangers dont le nom patronymique commence par une lettre comprise entre A et D inclus et qui n'ont pas encore fait renouveler leur carte d'identité, que le délai qui leur a été accordé pour procéder à cette formalité expire le lundi soir 15 février. Passé cette date, ils s'exposent à des mesures administratives pouvant aller jusqu'à l'expulsion du territoire français.

Quant aux étrangers dont le nom patronymique commence par une lettre de E à K inclus, ils devront faire renouveler leur carte du 16 au 28 février.

Nous rappelons aux membres de notre Chambre qui habitent Paris, que nous nous chargeons du renouvellement de leur carte, de celle de leur femme, de leurs enfants, domestiques et employés de nationalité suisse, à la condition que l'ancienne carte ait été délivrée dans le département de la Seine.

Ce service spécial est réservé à nos membres et à leur famille. Evidemment! Mais qu'est-ce qui vous empêche de devenir membre?

Impôts additionnels aux impôts de l'année 1925.

Vous avez payé vos impôts et contributions de 1925; mais, en vertu de la loi du 4 décembre 1925, vous devez payer encore un supplément de 20 % sur ce que vous avez payé en 1925.

Cet impôt supplémentaire n'est pas exigible avant le 1er avril, mais les 3/4 en doivent être payés avant le 1er mai, sous peine d'une majoration de 10 %.